



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2025

N°2025/06-13

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT MONTPELLIER
METROPOLE : APPROBATION DE LA CONVENTION**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE LUNDI TRENTE JUIN A DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Jean KOEHLIN, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE et Richard CORVAISIER.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Clara BIANCO représentée par Marion COLIN

Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER

Estelle BERETTI représentée par Frédéric FAIVRE

ABSENT EXCUSE :

Stéphanie DEVEZE DELAUNAY

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Jérôme AZUARA

Délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2025**N°2025/06-13****CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT MONTPELLIER
METROPOLE : APPROBATION DE LA CONVENTION**

Monsieur Bruno ROUDIER, Adjoint au Maire, expose :

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat Montpellier Métropole (ALEC) est une association loi 1901 fondée en 2007 par le consortium : Ville de Montpellier, Montpellier Méditerranée Métropole (3M), Région Occitanie, avec le soutien de l'ADEME et de l'Union Européenne. Elle regroupe en son sein de nombreux acteurs locaux, en particulier les collectivités de la métropole dont la Commune de Castelnau-le-Lez.

L'ALEC opère sur le territoire de 3M en matière d'accompagnement auprès des collectivités, des entreprises et des citoyens, sur des sujets multiples tels que : l'habitat, l'énergie, l'eau ou encore la mobilité. Le but premier de ses actions est de réduire les coûts financiers et environnementaux des bénéficiaires, lutter contre le dérèglement climatique et plus généralement, participer au développement et à l'aménagement durable du territoire.

La Commune de Castelnau-le-Lez travaille en étroite collaboration avec l'ALEC depuis plus d'une décennie, initialement dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial communal établi en 2010, puis, par la suite, dans un plus large domaine d'intervention auprès des services communaux et du grand public. Sur la période 2022 – 2024, cette collaboration était traduite par 2 conventions, l'une appelée « technique » pour les projets internes à la Collectivité et « Maison de la Ville Durable » pour les ateliers de sensibilisation auprès des administrés.

Dans cette continuité, il est aujourd'hui proposé d'adopter par le biais de la présente délibération, une nouvelle convention unique concernant la tenue de permanences trimestrielles au sein de la Maison France Services. Permanences basées sur la sensibilisation des administrés et ce pour une durée d'un an renouvelable deux fois. La convention est disponible en annexe.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la convention de partenariat pluriannuelle avec l'ALEC,
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette convention.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Pour : 34 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Jean KOECHLIN, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO représentée par Marion COLIN, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI représentée par Frédéric FAIVRE)

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 30 JUIN 2025

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.